



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
2958-2814**

**Numéro 006, Mars 2024**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

***revue.akiri-uao.org***



**ISSN-L: 2958-2814**  
**ISSN-P: 3006-306X**

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



**ISSN-L: 2958-2814**  
**ISSN-P: 3006-306X**

## INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auré HAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel**  
“(RE)CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>



<http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**ORCID**

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

ISSN-L: 2958-2814  
ISSN-P: 3006-306X

REVUE ELECTRONIQUE

**AKIRI**

Revue Scientifique des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations

E-ISSN 2958-2814 (Online ou en Ligne)

I-ISSN 3006-306X (Print ou imprimé)

**Equipe Editoriale**

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob

Directeur de publication : MAMADOU Bamba

Rédacteur en chef : KONE Kiyali

Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

**Comité Scientifique**

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny

LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

M'BRA Kouakou Désiré, Maître conférences, Université Alassane Ouattara

## **Comité de Lecture**

BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

## **Comité de rédaction**

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 KONÉ Kiyali, Maître-Assistant, Histoire, Université Péléforo Gon Coulibaly  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférences, Philosophie, Université Alassane Ouattara  
 OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara  
 MAMADOU Bamba, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Alassane Ouattara,  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny,  
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Espagnol, Université Alassane Ouattara  
 SIDIBÉ Moussa, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara  
 ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara  
 KAZON Diescieu Aubin Sylvère, Maître de Conférences, Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny  
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BALDÉ Yoro Mamadou, Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
 MAWA Miraille-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

## Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420/ 0707371291

### Indexations internationales :

**Auré HAL** : <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel** : <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

**Sjifactor** : <http://sjifactor.com/passport.php?id=23334>

**ORCID** : <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

## PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

**AKIRI** est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI**

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.

## SOMMAIRE

### LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS

#### Études hispaniques

1. **La pragmática en la enseñanza del ELE/ L2:  
aproximación a algunos manuales diseñados y usados en Camerún y España**  
Roseline FOUODJI WAGOUM Epse DJATSA ..... 1-19

#### Lettres Modernes

2. **Problématique de l'emploi de la virgule dans *Les Sept douleurs*  
de William Aristide Nassidia Combarry**  
Tilado Jérôme NATAMA..... 20-36
3. **La masculinisation de l'esprit féminin :  
réalisme ou surréalisme dans *Le Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir**  
Vincent NAINDOUBA & Serge Simplicie NSANA..... 37-50
4. ***Le roi de Kahel* de Tierno Monénembo : un roman historique à tonalité épique**  
Komi Seexonam AMEWU..... 51-72
5. **Dynamique des langues et politique éducative au Mali**  
Ousmane Ag NAMOYE & Aldiouma KODIO, ..... 73-88

### COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

#### Sciences du langage et de la communication

6. **Description morphosyntaxique de l'adverbe du marka**  
DAO Nébremy ..... 89-107
7. **Cadre stratégique pour la refondation au Mali :  
reconstruction et déconstruction d'une communication**  
Adama KODJO..... 108-124

### SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

#### Archéologie

8. **Protection des sites archéologiques au Burkina Faso :  
le cas du chantier école de Wargoandga**  
Lassina SIMPORÉ & Fonyama Elise THIOMBIANO, épouse ILBOUDO ..... 125-138

#### Histoire

9. **Coopération néerlandaise et développement socioéconomique  
du Burkina Faso : cas du PDI/Z (1983-2006)**  
Sébastien GUIPO..... 139-155
10. **Le contrôle de la production d'huile par le monopole d'état dans  
l'Égypte antique sous domination gréco-romaine**  
YAPI Fulgence Thierry ..... 156-167
11. **Eschine et la paix à Athènes au ive siècle avant Jésus-Christ :  
dialogue et négociations avec le royaume de Macédoine**  
OULAI Fabrice & DAGO Thomas DADIE..... 168-180

- 12. Crises de succession au *Moogo*, de 1897 à 1983 :  
cas du *Konkiistēnga* et *Tema***  
François RIBOU..... 181-199
- 13. L'art plastique contemporain burkinabè sous l'influence de l'école  
des *Avant-gardes* : analyse de quelques productions d'artistes**  
Boukary DABAL & KY Jean Célestin..... 200-218
- 14. Les relations controversées entre les musulmans et l'administration  
française dans la région de Grand-Bassam (1922-1949)**  
Amon Jean-Paul ASSI,..... 219-236
- Géographie**
- 15. Des classes sous paillotes pour étendre l'accès à l'éducation  
en milieu rural burkinabè**  
Issiaka OUEDRAOGO, Goama NAKOULMA & Aude NIKIEMA ..... 237-254
- 16. Impact des mesures barrières du covid-19 sur les revenus agricoles  
des paysans dans la sous-préfecture de Lakota**  
Jean-François Aristide GBODJE..... 255-271
- 17. Analyse de la dynamique spatio-temporelle de l'occupation du sol  
dans la commune de Niakhar (Fatick, Sénégal) entre 2000 et 2022,  
à travers des outils de la télédétection**  
Ibrahima DIOUF & Mohamed Lamine NDAO ..... 272-290
- 18. Variabilité climatique dans la Province du Mouhoun  
au Burkina Faso de 1991-2021**  
Amadou ZAN, Abdoul-Azize SAMPEBGO & Joachim BONKOUNGOU..... 291-302
- 19. Impacts des stations de lavage de véhicules sur l'environnement  
et la santé à Korhogo**  
DIOMANDE Gondo, Lacina Adama FOFANA & SORO Nambé Arouna..... 303-320
- 20. Exploitation agricole et dégradation forestière dans le département  
de Soubré (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)**  
Mathieu Jonasse AFFRO, Assoh Hortance Aman Epse N'GUESSAN,  
Nambegué SORO & Kouamé Felix KOUADIO..... 321-337
- 21. Disparités spatio-temporelles des formations sanitaires publiques  
À Brazzaville en république du Congo**  
Berchmans Giraldo Audron & Clotaire Claver Okouya..... 338-356
- 22. Recourir aux soins traditionnels à Ouagadougou :  
une question de distance ?**  
Sidbéniwendé Esaïe Yanogo ..... 357-371
- 23. Des initiatives comportementales pour une gestion organisée  
des déchets en commune V de Bamako (Mali)**  
Seydou A. TOGOLA, Baba COULIBALY & drissa KELLY ..... 372-386

### Philosophie

- 24. Ce que la paix veut dire chez Nietzsche**  
Ndéné MBODJI ..... 387-398
- 25. Vers un auto-impérialisme du développement durable :  
une analyse bioéconomique de la crise environnementale**  
ABLO Ange & OUATTARA Attchoumounan Paulin ..... 399-417
- 26. Platon, Abû Nasr al-Fârâbî et Rousseau :  
à propos de l'éducation. Enjeux de la réflexion pour Afrique**  
Pamphile BIYOGHE & Alain BOULINGUI MOUSSAVOU ..... 418-429

### Anthropologie et sociologie

- 27. Les facteurs explicatifs du retour à la défécation à l'air libre  
dans la commune de Karimama au Nord-Bénin**  
Soulé EL HADJ IMOROU..... 430-443
- 28. Crise sécuritaire, écoles bilingues et irrédentisme linguistique  
au Burkina Faso**  
Zomenassir Armand BATIONO..... 444-457
- 29. Pratiques potières dans le District de la vallée du Bandama en Côte d'Ivoire**  
Dja Flore KOUASSI-LAGO, Drissa DIARRASSOUBA Bintou TIOTE,  
Saran CISSOKO COULIBALY & Lacina COULIBALY ..... 458-475
- 30. Perceptions du VIH et non-observance au traitement antirétroviral  
chez les personnes vivant avec le VIH suivies à l'hôpital de jour  
du CHU de Bouaké (Côte d'Ivoire)**  
Yéchinmèdjo SORO..... 476-488
- 31. Perceptions sociales de la gravité de l'ulcère de Buruli chez les  
communautés Baoulé et Bété de Taabo, Djébonoua et Daloa (Côte d'Ivoire)**  
Navouon FANNY & Koffi Dermane KOUAKOU..... 489-502
- 32. Analyse des tendances lourdes à l'objectivation du projet  
de gestion durable des mangroves à Ouidah au Bénin**  
Appolinaire D. GNANVI ..... 503-519
- 33. Structures publiques et privées dans la lutte contre  
le VIH/sida à Bouaké : ambivalences et logiques**  
Affoua Toutouwa Marie ADOU, Dimi Théodore DOUDOU,  
Zié Adama OUATTARA & Lorraine Nadia KOUADIO..... 520-543

### Science de l'éducation

- 34. Les difficultés de l'expression orale des étudiants arabophones libyens,  
cas des étudiants du département de français de Waddan**  
Fodé Baba KEITA..... 544-557

### Sciences juridiques et politiques

- 35. An assessment of the challenges of representation  
of Cameroonian women in politics**  
Stanley Chung DINSI..... 558-575



## **Crises de succession au *Moogo*, de 1897 à 1983 : cas du *Konkiistēnga* et *Tema***

**François RIBOU**

*Doctorant,*

*Histoire africaine en LESHCO,*

*Université Joseph Ki-Zerbo,*

*Ouagadoudou - Burkina Faso,*

*Email : [francoisribou9@gmail.com](mailto:francoisribou9@gmail.com)*

### **Résumé**

Les royaumes *moose* connaissent une organisation politique et sociale de type centralisé. Au *Moogo*<sup>1</sup>, à la tête de chaque royaume la succession sur le trône suivait des règles préétablies que le collège électoral chargé de désigner le nouveau *naaba*<sup>2</sup> est tenu de respecter. Toutefois, au *Moogo*, il est arrivé dans l'histoire que des cas de succession au trône n'aient pas suivi ces règles instituées. Ces cas de coups de force étaient légion à la tête des royaumes *moose*. Alors, pour cette étude nous faisons mention de ces successions de manière exceptionnelle à la tête de deux anciens royaumes *moose* que sont *Konkiistēnga* et *Tema*. Quelles sont les causes fondamentales de ces coups de force à la tête des royaumes le plus souvent ? Faut-il lier ces coups de force à l'action de princes assoiffés de pouvoir ou à une intrusion de l'administration coloniale de l'époque ? Ces cas de succession à la tête de ces anciens royaumes ont eu un impact sur la vie politique de ceux-ci.

**Mots clé :** collège, crises, électoral, pouvoir, royaumes.

## **Succession crises in *Moogo*, from 1897 to 1983: the case of *Konkiistēnga* and *Tema***

### **Abstract**

*Moose* kingdoms have a centralized political and social organization. In *Moogo*, succession to the throne at the head of each kingdom follows pre-established rules, which the electoral college responsible for appointing the new *naaba* must respect. However, in *Moogo*, there have been cases in history where succession to the throne has not followed the institutional rules. Such cases of coups de force are legion at the head of *Moose* kingdoms. So, for this study we mention these exceptional power grabs at the head of two *Moose* kingdoms that are *Konkiistēnga* and *Tema*. What are the fundamental causes of these coups de force at the head of the kingdoms most often? Should these institutional coups be linked to the actions of power-hungry princes or to an intrusion by the colonial administration of the time? These cases of succession at the head of certain kingdoms had an impact on their political life.

**Key words:** college, crises, electoral, power, kingdoms.

---

<sup>1</sup> Pays des *Moose* ; désigne l'ensemble du territoire habité par les *Moose* (Sing. *Moaaga*). Dans un sens général, le mot *moogo* est employé pour désigner le monde entier.

<sup>2</sup> Plur. *nanamse* : chef ou roi.



## Introduction

Le *Moogo* a une organisation politique et sociale de type étatique ou centralisé. C'est ce que certains auteurs appellent des sociétés à État (D. Nacanabo et al. 2006 : 69). Les *Moose*<sup>3</sup> ont une organisation d'État (L. Tauxier, 1917 : 49). À la tête des royaumes *moose*, la succession sur le trône suit des règles rigoureusement instituées par la coutume. Il existe un collège électoral qui procède à la désignation du nouveau *naaba* parmi tant d'autres prétendants au trône. Mais il est arrivé dans l'histoire du *Moogo* qu'à la tête de certains royaumes ce mode de désignation du nouveau *naaba* n'ait pas suivi les règles prescrites par le droit coutumier. Étant donné que ces cas qui se sont produits sont nombreux, nous retenons l'exemple de deux anciens royaumes dans le cadre de cet article : il s'agit des cas de *Tema* et du *Konkiistēnga*. En effet, dans l'histoire de ces deux anciens royaumes *moose* des coups de force se sont produits dans la succession au trône.

L'intérêt de cette étude réside dans le mode d'élection du nouveau roi à la tête des anciens royaumes concernés qui puisse occasionner parfois des coups de force pour accéder au *naam* (pouvoir politique en *moore*<sup>4</sup>). Ainsi, nous formulons la problématique de la manière suivante : quelles sont les causes fondamentales de ces coups de force à la tête du *Dimbila*<sup>5</sup> de *Tema* et de celui du *Konkiistēnga* ? Faut-il lier ces coups de force institutionnels à l'action de princes assoiffés de pouvoir ou à une intrusion de l'administration française de l'époque coloniale ?

L'objectif de cette étude est de mener des investigations historiques dans les zones concernées afin de mieux cerner les mobiles de ces coups de force à la tête de ces deux anciens royaumes du *Moogo* fondés par des fils du *Moog-naaba Kumdumye* (1540-1566/67<sup>6</sup>). Pour la réalisation de cette étude, nous avons exploité des rapports officiels sur le canton du *Konkiistēnga*, des imprimés sur le canton de *Tema*, des documents écrits et des témoignages oraux. Les documents écrits que nous avons consultés sont entre autres ceux de J.-M. Kohler, de D.

---

<sup>3</sup> Sing., *Moaaga* : habitant du *Moogo*.

<sup>4</sup> Langue des *Moose*.

<sup>5</sup> De *dima* et de *bila* : petit ; désigne un fils de *Moog-naaba* ayant fondé un commandement. Par extension, c'est le commandement (royaume) lui-même. À l'échelle supérieure se trouvent les *Dimdamba* ou *Rimdamba* (Sing.=*Dima* ou *Rima*), puis viennent les *Dimbi* (Sing.=*dimbila*). Plus bas, on retrouve les *Kombemba* (Sing.=*Kombere*) à la tête des provinces (V. Sedogo, 2013 : 453).

<sup>6</sup> Selon la chronologie de M. Izard (1970 : 100).



Nacanabo, de P. S. Salo, de M. Delafosse, de V. Sedogo, etc. Quant aux informations orales qui sont indispensables dans la réalisation de cette étude, nous les avons collectées dans les villages de *Tema*, de *Bokè*, de *Tanguin*, de *Zineguem*, etc., relevant du ressort de *Tema* et dans les villages de *Zoetgomde*, de *Kalwaka*, de *Poesse*, etc., pour ce qui est du *Konkiistēnga*.

L'exploitation des différentes sources a abouti à des résultats que nous présentons en trois principaux axes : un aperçu des coups de force opérés à *Tema* et au *Konkiistēnga* ; les causes des coups de force opérés à la tête de ces deux anciens royaumes et l'impact de ces coups de force dans la vie politique de ces anciens royaumes. Pour aborder l'étude, il est judicieux de faire un aperçu des coups de force opérés à la tête du *Dimbila* de *Konkiistēnga*<sup>7</sup> et de celui de *Tema*.

### **1. Un aperçu des coups de force opérés au *Konkiistēnga* et à *Tema***

Le *Dimbila* de *Konkiistēnga* connut un cas de succession au trône qui n'a pas respecté les règles coutumières instituées en matière d'intronisation d'un nouveau *naaba*<sup>8</sup>. *Tema* a connu également au moins deux cas de coups de force de succession à la tête du « royaume » sous la colonisation. Nous abordons le travail par le canton du *Konkiistēnga*.

#### **1.1. Au *Konkiistēnga***

Dans cette partie de l'étude qui porte sur un cas de coup de force opéré à la tête du canton de *Konkiistēnga*, nous faisons un bref aperçu du problème de succession qui s'est produit avant d'en faire une analyse.

En 1940, *naaba Pīga* de *Konkiistēnga* « démissionne ». Son premier fils absent, il est succédé par son frère cadet du nom de *Koumkonkoubzanga*. Ce dernier intronisé en 1941 devient le *naaba Sānēm* du canton de *Konkiistēnga*. L'absence du premier fils de *naaba Pīga* est due au service militaire. Il était sous les drapeaux de l'armée française à l'époque, donc en mission loin du canton. À propos, un auteur écrit :

Au moment de la démission de *naaba Pīga*, le fils aîné de ce chef, Boukary Kaboré, se trouvait sous les drapeaux comme caporal. Ce fut le frère cadet de *naaba Pīga*, *Konkoubzanga*, employé par l'administration coloniale, qui fut alors nommé au poste de chef du canton de *Konkistenga* (par décision du 9 septembre 1940). Il alla résider à Imassogo, en attendant la mort de *naaba*

<sup>7</sup> De *Konkiis*, du nom du fondateur et de *tēnga*, terre. La terre de *Konkiis*.

<sup>8</sup> Roi



*Piga* destitué, mais qui continuait à occuper la *zaka*<sup>9</sup> de *Zoetgomde* » (J.-M. Kohler, 1967 : 27).

Dans le même sens, un de nos informateurs, E. Kaboré nous donne la version suivante :

Nous connaissons l'histoire du *Konkiistēnga* à partir de *naaba Gigma* (1883-1897). C'est après lui que *naaba Pïiga* (1897-1940) est monté sur le trône. Suivit *naaba Sānēm*, frère cadet de *naaba Pïiga*. Quand ce dernier se sentait fatigué, il a fait venir son petit frère *Konkoubzanga* (futur *naaba Sānēm*) de Korhogo (Côte d'Ivoire) pour lui succéder. Après l'intronisation de *naaba Sānēm* (1940), *naaba Pïiga* meurt l'année suivante (1941). Mais le *nabikēnga*<sup>10</sup>, de retour à *Zoetgomde*, s'est opposé. *Naaba Sānēm* meurt en 1979. À la désignation du nouveau *Konkiistēng-naaba*, le collège électoral porte son choix sur le fils aîné de *naaba Sānēm*. Il est investi sous le nom de *naaba Wobgo*. Mais le candidat perdant, fils de *naaba Pïiga* s'est opposé. Il se fait introniser chef sous le nom de *naaba Koom*. Trois ans après (1983), il meurt. Un de ses fils lui succède sous le nom de *naaba Saaga* (depuis 1983). Après la mort de *naaba Wobgo*, c'est son fils aîné qui lui a succédé sous le nom de *naaba Baongo*<sup>11</sup>.

Toujours au sujet relatif à la succession de *naaba Pïiga*, un autre informateur, J. Tiendrebeogo nous livre ceci :

*Naaba Pïiga* a cédé le pouvoir à son petit frère qui devient *naaba Sānēm*. Ce dernier était à Korhogo en Côte d'Ivoire. Après la mort de *naaba Pïiga*, *naaba Sānēm* a continué à régner. À la mort de ce dernier, son premier fils est monté sous le nom de *naaba Wobgo*. Parallèlement, le fils de *naaba Pïiga* se rend à Ouagadougou et se fait introniser (Chez le *Moog-naaba Baongo* ?) sous le nom de *naaba Koom*. À la mort de ce dernier, son fils lui succède sous le nom de *naaba Saaga*<sup>12</sup>.

Au regard de ce qui précède, nous faisons cette observation : les règles de succession coutumières instituées n'ont pas été respectées avant et après la mort de *naaba Pïiga*. On remarque que nos informateurs semblent manquer d'impartialité lorsqu'ils soutiennent que *Naaba Pïiga* a cédé le trône à son frère cadet pour qui il avait beaucoup d'estime. Nous pensons que tout cela relève des moyens mis en œuvre sous la colonisation pour faire accepter ce coup de force. Des deux versions rapportées, il ressort que *naaba Pïiga* a cédé le trône à son frère cadet ; fait très rare, sinon inexistant dans les successions sur le trône dans les royaumes *moose* si toutefois les fils du *naaba* décédé sont vivants. Car depuis *Moog-naaba*

---

<sup>9</sup> La cour

<sup>10</sup> Premier fils du *naaba*, héritier présomptif.

<sup>11</sup> KABORÉ Eugène, 60 ans, Cultivateur, chef du village de Poessé, entretien du 29/07/2019 à Poessé.

<sup>12</sup> TIENDREBEOGO Jean, 60 ans, Cultivateur, *Yaang-naaba*, entretien du 28/07/2019 à *Zoetgomde*.

*Zombre* (1691-1754<sup>13</sup>) sans être instituée, la succession semble reposer sur la primogéniture (D. Nacanabo et al. 2006 : 69). D'où la remarque suivante de S. Salo (1975 : 44) :

Chez les *Mossi* (...) le *naaba* élu l'était à vie, seul son décès pouvait engager une procédure électorale. L'élection se faisait parmi les fils, les frères ou oncles du *naaba* défunt par un corps électoral composé de dignitaires et suivant une procédure minutieusement fixée par la coutume et qui ne tolérait aucun manque de rigueur.

Or, pour le cas du canton de *Konkiistēnga*, la procédure rigoureuse dont parle l'auteur n'a pas été suivie. Mieux, on a pu amener l'opinion à accepter l'idée selon laquelle le *Naaba* régnant avait plus d'estime pour son frère cadet au point de le préférer comme successeur au détriment de son fils aîné qui, comme son oncle, était absent du canton. Les sources écrites et orales rapportent que le frère cadet de *Naaba Pīiga* (1897-1940) est monté sur le trône en 1940 du vivant de son frère aîné avant de se faire introniser l'année suivante sous le nom de *Naaba Sānēm* (1940-1979). Le *Konkiistēnga* est devenu un « royaume » bicéphale depuis 1979. À propos de ce bicéphalisme, A. Kaboré nous rapporte une autre version des faits :

Le *Konkiistēnga* était dirigé par *naaba Pīiga*. À sa mort, c'est son frère cadet *naaba Sānēm* (*Konkoubzanga*) qui est monté sur le trône. Il s'est posé ici un problème de succession. Du vivant de *naaba Pīiga*, c'est son frère cadet, *Koumkonkoubzanga* (futur *naaba Sanem*), qui était son messager. Ce dernier s'est fait introniser à la mort de son grand-frère. Des différentes discussions pour résoudre le problème, un consensus<sup>14</sup> est trouvé : après le règne de *naaba Sānēm*, le trône reviendrait au premier fils de *naaba Pīiga* ou à l'un de ses fils. Mais à la mort de *naaba Sānēm* en 1979, son premier fils est porté sur le trône sous le nom de *naaba Wobgo*. Au même moment, le fils de *naaba Pīiga* se fait introniser sous le nom de *naaba Koom*. Le canton devient bicéphale. À la mort de *naaba Koom* (1983), son fils lui succède sous le nom de *naaba Saaga*. Et à la mort de *naaba Wobgo* (2002), son fils lui succède sous le nom de *naaba Baongo*<sup>15</sup>.

À la tête du *Dimbila* de *Tema* les problèmes de succession se sont posés sous la colonisation du fait que les règles instituées par la coutume n'ont pas été suivies.

<sup>13</sup> La date est de S. Salo (1975 : 317).

<sup>14</sup> Au sujet du consensus, J.-M. Kohler (1967 : 27) note ceci : « Quand Boukary Kaboré eut terminé son service militaire et revint au *Konkistenga*, au début de l'année 1941, il réclama pour lui le commandement du canton, en invoquant la coutume selon laquelle le pouvoir doit passer au fils aîné du chef. Il fut encouragé dans ses revendications par son frère Zēnda surnommé Philippe, élève pharmacien à Dakar. Boukary refusa donc de faire les salutations coutumières, et tenta de dresser les habitants du canton contre le nouveau chef. En août 1941, *naaba Sanem* et Boukary Kaboré furent tous les deux convoqués à Koudougou devant le commandement de cercle, "pour recevoir, de la bouche de M. Toby, une sermonce et des conseils. Ils comprirent qu'ils compromettaient leurs intérêts par tout acte d'arbitraire ou d'indiscipline, et entrèrent dans la voie du rapprochement". Un peu plus tard, *naaba Sanem* s'installa à Zoetgomde et reçut les salutations coutumières de la part de son neveu. Au moment de l'enquête, Boukary Kaboré, cultivateur à Soa, était conseiller rural ».

<sup>15</sup> KABORÉ Ali, 34 ans, Professeur, entretien du 27/09/2019 à Ouagadougou.



## 1.2. À Tema

À Tema les enquêtes orales que nous avons menées en mars et en août 2023 font mention des coups de force qui se sont opérés à la tête de cet ancien royaume. S. M. Ouédraogo nous renseigne à ce sujet :

Il y a eu *naaba Tanga* dont le règne coïncida avec la pénétration coloniale française. Il fut tué par les Blancs qui confièrent le pouvoir à son premier fils qui devient *naaba Sigri*. Le frère cadet de celui-ci se rendit à *Wogdgo* chez le *Moog-naaba* pour dénoncer son frère aîné, *naaba Sigri*. Pour lui, son frère aîné intronisé par les Blancs est incapable de régner sur le commandement de Tema. Alors, il s'est fait introniser par le *Moog-naaba* ; mais comme son frère aîné est assis sur le trône, il s'établit non loin de là puis il se fait appeler *naaba Bar-bvudo* (le justicier)<sup>16</sup>.

En analysant les propos de notre informateur, on peut faire la remarque suivante : *naaba Tanga* (1876-1900)<sup>17</sup> de Tema a bel et bien été assassiné par l'administration coloniale française. Cette information est soutenue par d'autres sources orales à Tema comme A. K. Maïga qui rapporte également que « *Naaba Tanga* fut tué par les Blancs. C'est sur demande que *naaba Tanga* fut tué par les Blancs, demande sans doute formulée par ses détracteurs qui n'ont pas les moyens de l'écartier »<sup>18</sup>. La tradition fournie par S. M. Ouédraogo peut paraître ambiguë lorsqu'on tente de faire un recoupement des faits. En effet, la période indiquée par notre informateur coïncide avec le pouvoir du *Moog-naaba Sigri* (1897-1905)<sup>19</sup> à la tête du « royaume » de Ouagadougou. Or, ce dernier fut intronisé par l'administration coloniale française. Alors, on pourrait penser qu'un *Moog-naaba* placé par l'administration coloniale ne se serait pas opposé à un *Dimbila* placé à la tête de l'État *moaga* de Tema dans les mêmes conditions que celui de Ouagadougou. À propos de l'investiture du *Moog-naaba Sigri* à la tête de Ouagadougou, un auteur écrit ceci :

On se rappelle qu'à partir de septembre 1896, *Naaba Wobgo* (*Bukary Kutu*) a abandonné son palais pour entamer une longue résistance clandestine contre l'occupation coloniale. Pour le remplacer et pour couper court à toute velléité du même genre, *Naaba Sigri* (*Kvka Kutu*) contraint de lui succéder fut présenté par Voulet à toutes les délégations des principales chefferies du *Moogo* convoquées à l'occasion, comme l'autorité politique suprême des *Moose* (*Moog-naaba*) (M. Halpougou, 2012 : 78).

<sup>16</sup> OUEDRAOGO Maasi Sayouba, 77 ans, Cultivateur, entretien du 30/03/2023 à Tanguin (Tema).

<sup>17</sup> La date est de G. Chéron (1924 : 86).

<sup>18</sup> MAÏGA Abdoul Kader, 101 ans, Cultivateur, entretien du 27/08/2023 à Marōngo (Tema).

<sup>19</sup> La date est de S. Salo (1975 : 318).

Au regard de ce qui précède, nous cherchons à lever l'équivoque. Comment un chef de canton placé par l'administration coloniale peut-il être inquiété par un *Moog-naaba* investi dans les mêmes conditions par l'administration coloniale ? Pour répondre à cette interrogation, nous faisons recours aux données fournies par les sources orales recueillies à *Tema* avant d'en faire une analyse. À propos de ce coup de force à la tête du canton de *Tema*, A. K. Maïga rapporte la version suivante :

*Naaba Tanga* fut tué par les Blancs. Ils le décapitèrent et coupèrent sa main droite. On voulait introniser un de ses fils. Convoqués à Ouagadougou, les deux frères s'y rendirent. Mais le frère cadet (futur *naaba Sānēm*) convainquit son frère aîné (futur *naaba Sigri*) de ne pas accepter de se faire introniser. À Ouagadougou, on proposa d'introniser l'aîné *naaba Sigri* qui refusa suivant les conseils de son frère cadet, futur *naaba Sānēm*. Au grand étonnement de l'aîné, son frère cadet accepta de se faire introniser lorsqu'on lui fit la proposition. Il fut intronisé sous le nom de *naaba Sānēm*. On donna l'alerte à *Tema* qu'il ne doit pas avoir accès au palais. Il élit temporairement demeure à *Marōngo*<sup>20</sup>. *Naaba Sānēm* fut accompagné à *Tema* par une importante délégation composée essentiellement de *Marēnse*. Il entra triomphalement dans le palais à *Tema*<sup>21</sup>.

Nous avons voulu cette tradition orale relativement longue afin de faciliter la compréhension du texte. Cette donnée orale fournie par notre informateur sur ces deux coups de force successifs à la tête du canton est soutenue par certains documents écrits. À ce sujet G. Chéron (1924 : 688) écrit les propos suivants sur l'assassinat de *Naaba Tanga* :

Vite découvert, *Naaba Tanga* fut sommé de mettre bas les armes et de se rendre. Sur son refus un des soldats lui fracassa la cuisse d'un coup de fusil. Malgré cette blessure, il tenta de résister à ses agresseurs qui s'approchaient pour s'emparer de lui et, les menaçant de sa lance, il les tint un temps en respect. Finalement l'un d'eux lui tira une balle dans la tête. Son corps fut alors décapité et sa tête emportée à *Nyou*, où son fils, *Sigiri*, fut également conduit par les *Foulbé* de *Saga* qui le capturèrent quelques temps après.

Le fils aîné de *naaba Tanga* fut placé à la tête du « royaume » sous le nom de *naaba Sigri* par l'administration coloniale en remplacement de son père qu'elle a fait exécuter. *Naaba Sigri* fut également destitué par la même administration coloniale comme le souligne G. Chéron qui le note ainsi : « *Sigri* (1900-1908), fils du précédent. Ayant imploré son pardon et fait sa soumission à *Nyou*, il fut nommé chef (...) Son manque de loyalisme à notre égard obligea l'administrateur Carrier à le faire révoquer » (G. Chéron, 1924 : 688).

<sup>20</sup> Quartier des *Marēnse* (Sing. *Marēnga*) : groupe ethnique vivant dans le royaume de *Tema*.

<sup>21</sup> MAÏGA Abdoul Kader, 101 ans, Cultivateur, entretien du 27/08/2023 à *Marōngo* (*Tema*).



En somme on constate que les versions rapportées par S. M. Ouédraogo et A. K. Maïga sont recevables à plus d'un titre. Il y eut effectivement des coups de force successifs sur le trône de *Tema*, de *naaba Tanga* (1876-1900) à *naaba Sānēm* (1908) en passant par *naaba Sigri* (1900-1908). Et la version rapportée par G. Chéron (1924 : 688) est également soutenue par les sources orales recueillies à *Tema*.

Mais à l'analyse des versions rapportées de part et d'autre, il demeure encore des zones d'ombre. L'intervention du *Moog-naaba Sigri* à *Tema* en faveur de *Naaba Sānēm* contre son frère aîné *Naaba Sigri* reste un point à élucider. À cet effet, la concordance des propos de S. Y. Ouédraogo avec ce que G. Chéron (1924) a écrit sur l'histoire dynastique de *Tema* donne l'impression que le premier a lu le second. Or, l'illettrisme de S. Y. Ouédraogo est la preuve qu'il n'a pas lu G. Chéron (1924). Ou lui avait-on raconté l'histoire écrite par cet auteur ? Cette dernière hypothèse nous paraît très peu probable. Alors, en nous fondant d'une part sur le statut d'illettré de notre informateur, et d'autre part sur nos hypothèses y relatives, nous pouvons considérer la version de S. Y. Ouédraogo recevable.

Cependant, en analysant les faits sur les circonstances dans lesquelles *Naaba Sigri* de *Tema*, fils de *Naaba Tanga*, fut intronisé selon la version de G. Chéron (1924), on peut comprendre, ne serait-ce que par supposition, la position de *Naaba Sigri* de *Tema* vis-à-vis de l'administration française. En effet, les propos de G. Chéron (1924) montrent que le *nabikēnga* ne semble pas cautionner l'assassinat de son père. S'il n'a pas souhaité l'exécution de son père qui était opposé à l'occupation française, cela sous-entend que celui-ci fut placé à la tête du « royaume » contre son gré par les Français pour ne pas laisser le trône vacant le temps d'étudier sa position. Alors, c'est probablement après s'être montré réfractaire que l'administration française n'hésita pas à le destituer, prétextant son manque de loyalisme, puis placer son frère cadet sur le trône sous le nom de *Naaba Sānēm*. Ce qui pourrait justifier l'intervention du *Moog-naaba Sigri* à *Tema* en faveur de *Naaba Sānēm*. La version de S. Y. Ouédraogo qui évoque la thèse du complot du frère cadet de *Naaba Sigri* de *Tema* contre ce dernier se trouve être renforcée par les propos de G. Chéron qui soutiennent le manque de loyalisme de *Naaba Sigri* ayant conduit à sa révocation par l'administration française (G. Chéron, 1924 : 688). Dans le même ordre d'idée, en nous fondant sur cette hypothèse on comprend que le frère cadet de *Naaba Sigri* connaissait la position anticolonialiste de son

frère aîné qui fut contraint de remplacer son père. Alors, les complots contre *Naaba Sigr* opérés par son frère cadet dont parlent nos informateurs sont compréhensibles.

L'on s'interroge maintenant sur les causes réelles de ces coups de forces répétées à la tête du *Konkiistēnga* et de *Tema*, deux anciens royaumes fondés par des fils du *Moog-naaba Kumdumye* dont le règne se situe entre 1540-1566/67 (M. Izard, 1970 : 100). Faut-il lier ces coups de force à l'action des princes assoiffés de pouvoir ou à l'implication de l'administration française de l'époque coloniale ?

## **2. Les causes des coups de force à la tête des deux anciens royaumes**

Dans cette partie, nous examinons les raisons fondamentales qui sont à l'origine des coups de force de succession à la tête du canton de *Konkiistēnga* et du canton de *Tema*. En premier lieu, nous examinons le degré d'implication de l'administration coloniale. En deuxième lieu, nous évoquons l'impact de ces coups de force dans la vie politique des anciens royaumes concernés. Quel fut le rôle joué par l'administration française de l'époque coloniale ?

### **2.1. L'implication de l'administration coloniale**

L'analyse du problème de succession à la tête du canton de *Konkiistēnga* suscite la question suivante : l'administration coloniale a-t-elle favorisé la montée sur le trône de *naaba Sānēm* ? Dans tous les cas, nous connaissons des sources écrites<sup>22</sup> que *naaba Pïga* n'a jamais été favorable à l'implantation de l'administration coloniale. Fils de *naaba Gigma* (1883-1897), à l'image de son père, il s'est toujours opposé à l'occupation française. Alors, dans ce contexte où l'administration coloniale française cherchait à s'implanter, la collaboration avec les chefs locaux était indispensable. De ce fait, tout prétendant au trône aura le soutien de l'administration coloniale française à condition, bien évidemment, qu'il lui soit favorable. Les propos suivants d'un administrateur colonial français renforcent notre hypothèse :

Il s'est produit parfois aussi de par notre intervention, lorsque nous estimions nécessaire de remplacer un chef de village qui ne nous donnait plus satisfaction. Mais il importe de remarquer que de telles désignations sont absolument contraires à la coutume et toujours produit mauvais effet sur les populations (M. Delafosse, 1912 : 131).

---

<sup>22</sup> À propos, lire Jean-Marie KOHLER, 1967, *Notes historiques et ethnographiques sur quelques commandements régionaux de l'Ouest Mossi (Haute-Volta)*, p. 25-27.



À la mort de *naaba Pïiga*, la règle de succession n'a pas été respectée. Le fautif serait l'administration française de l'époque coloniale qui a même poussé *naaba Pïiga* à la démission pour installer son frère cadet sur le trône du vivant de *naaba Pïiga*. Le coup de force s'opère dès lors que *naaba Pïiga* fut poussé à la démission par l'administration coloniale, ce qui est inexistant dans la coutume des *Moose* de l'ancien royaume du *Konkiistënga*. À ce même sujet, un auteur soutient :

Dans 14 cas sur 16 au total, le fils aîné vivant a succédé à son père comme *Konkisteng-naaba*. La tradition a conservé le souvenir de deux tentatives pour évincer, par la violence, le chef – une seule a réussi. Le pouvoir colonial n'a pas respecté la règle de succession pour la nomination du successeur de *naaba Pïiga* (J.-M. Kohler, 1967 : 27).

Dans le même ordre d'idée, les archives sur le canton de *Konkiistënga* sont aussi expressives. À cet effet, nous avons pu consulter un rapport<sup>23</sup> du Sous-préfet de *Nanoro* en date du 26 novembre 1981 qui fait la genèse de ce coup de force à la tête du canton de *Konkiistënga*. Le rapport pointe la responsabilité de l'administration coloniale française qui, en mettant en avant ses objectifs et ses priorités, a fait fi des règles coutumières qui régissent le mode de succession au trône. Dans le rapport on peut lire le passage suivant :

C'est la parution de l'arrêté du 10 Octobre 1934 dont les modalités d'application sont fixées par la circulaire n°551 BP du 21 Juillet 1936 (...) qui devait irrévocablement entraîner le départ de *naba Piga* du commandement. Je cite "En effet, je ne verrai pas d'inconvénients à ce que dès maintenant, dans les cantons où exercent des Chefs fatigués ou sans autorité et qui auraient comme successeur éventuel un fils instruit et d'âge déjà mûr, vous obteniez de ce chef qu'il cède la place à son fils" fin de citation. C'est ce qui a justifié la proposition de *Konkoubzanga KABORÉ*, commis expéditionnaire et demi-frère de *Naba Piga*. En outre sur les bulletins de notes du vieux chef, les appréciations suivantes avaient été portées= A été bon chef, usé avant l'âge par toutes sortes d'abus. À remplacer par son fils ou l'un de ses frères, illettré (...) C'est ainsi que par décision n°130 du 9 septembre 1940, *Konkoubzanga KABORÉ* qui était toujours commis Expéditionnaire à *Korhogo*, en Côte d'Ivoire fut nommé chef de canton de *Konkistenga*, tandis que par décision n°132 du 12 septembre 1940, *Naba Piga* rendait sa démission.

À l'instar du pouvoir colonial, l'administration burkinabè s'est-elle ingérée dans ce problème de succession sur le trône du canton de *Konkiistënga* ? À propos, nous reprenons ici une version d'un témoin des événements relatifs à la succession sur le *Konkiistënga* :

---

<sup>23</sup> Rapports, 3 AP, 12-13, Rapport N° 29/SP/CO/NAR/CONF du 26 novembre 1981.



J'ai suivi l'évolution des événements de *naaba Koom* à son fils, *naaba Saaga*. En 1983, *naaba Koom* est décédé à Ouagadougou. Les dignitaires de *Zoetgomde* refuseraient que le corps soit rapatrié. Nous avons obtenu une audience pour expliquer les faits au président de la république. C'est après que les sages de *Zoetgomde* sont revenus pour voir le *Balm-naaba* du *Moog-naaba Baongo* avec ce message : "Voyez le *Moog-naaba* pour qu'il intronise le fils de *naaba Koom* pour que nous l'assistions". À l'intronisation de *naaba Saaga*, on a fait venir Kaboré Boukary dit le "lion" avec ses hommes pour qu'ils assurent la sécurité. L'intronisation qui s'est faite à *Konkiistēnga* par le collège électoral n'a pas de valeur par rapport à une intronisation faite par le *Moog-naaba* à Ouagadougou<sup>24</sup>.

À l'occasion d'une cérémonie de reconnaissance à l'endroit du *Moog-naaba Baongo* de Ouagadougou, *naaba Saaga* de *Zoetgomde* rappelle ceci : « J'ai été intronisé par le *Moog-naaba Baongo* le 17 septembre 1983. Les autres se sont autoproclamés. Le *Moog-naaba Baongo* n'est pas au courant d'eux »<sup>25</sup>.

À l'état actuel de nos recherches, nous ne disposons pas suffisamment d'éléments pour apprécier l'effectivité de l'implication de l'administration burkinabè de l'époque dans la succession sur le trône du canton de *Konkiistēnga* tel que ce témoin rapporte les faits. Toutefois en analysant les différentes versions, on constate que chaque camp reproche à l'autre un problème de légitimité. À propos, nous avons souligné l'immixtion de l'administration coloniale française dans le choix du nouveau *Konkiistēng-naaba*. Cette ingérence dans l'intronisation à la tête du canton a créé plus de problèmes qu'elle n'en a résolus. En tenant compte du contexte politique à l'époque au Burkina Faso qui était mouvementé avec les formations politiques, on peut essayer d'analyser cette crise de succession à la tête du *Konkiistēnga* qui atteint son paroxysme en 1979 avec l'élection de *Naaba Wobgo* par le collège électoral en remplacement de son père *Naaba Sānēm* décédé. En 1983, le pays connaît de nouveau un coup d'État avec l'avènement du Conseil national de la Révolution (C.N.R.) au pouvoir. Or, la collaboration de la chefferie traditionnelle avec le régime du C.N.R. a été particulièrement difficile. On peut penser que l'autorité politique aurait accordé peu d'égards à cette crise de succession au *Konkiistēnga* consécutivement en 1979 ; 1981 et 1983. Ce qui va donner l'occasion aux antagonistes d'user du poids de leurs

---

<sup>24</sup> El Hadj SANFO Sayouba né en 1944, dans une interview du 10 novembre 2018 à l'occasion de la cérémonie de reconnaissance de *naaba Saaga* de *Konkiistēnga* au *Moog-naaba Baongo* de Ouagadougou.

<sup>25</sup> *Naaba Saaga* de *Konkiistēnga*, dans une interview du 10 novembre 2018 à l'occasion de la cérémonie de reconnaissance au *Moog-naaba Baongo* de Ouagadougou.

relations pour influencer l'élection du chef de canton de *Konkiistēnga*. Et ce, il faut le situer dès 1979 où le pays connaissait un contexte politique très agité ayant occasionné la série des coups d'État (1980, 1982 et 1983). Patindegnandé Kaboré, fils de *Naaba Pīiga* et frère de Philippe Zēnda Kaboré n'aurait pas manqué de soutiens directement ou par ricochet au niveau des autorités politiques pour l'encourager à monter sur le trône. Il se fit introniser en 1981 sous le nom de *Naaba Koom*. Cette même hypothèse est valable pour l'intronisation de son fils (*Naaba Saaga*) en 1983 tel que le soulignent les témoignages oraux. Notre propos est soutenu par un passage du rapport dans lequel on peut lire ceci : « Le choix du chef de canton s'opérait lorsqu'en Haute-Volta, se jouait une intense activité politique. Les leaders politiques, dans l'unique souci d'obtenir des voix électorales, envenimaient l'atmosphère »<sup>26</sup>. Ainsi, nous concluons cette partie avec Jean-Marie Kohler qui écrit au sujet du *Tansoaba*<sup>27</sup> du canton du *Konkiistēnga* : « C'est lui qui fait le choix du nouveau *Konkiistēng-naaba* au moment d'une succession, et qui préside à son intronisation » (J.-M. Kohler, 1967 : 28). En nous fondant donc sur les données fournies par les témoignages oraux et les sources écrites sur le canton du *Konkiistēnga*, nous pouvons conclure en indexant la responsabilité de l'administration coloniale qui n'a pas tenu compte des règles coutumières dans la succession au *Konkiistēnga*.

En somme, les sources orales soutiennent qu'un nouveau *Konkiistēng-naaba* est désigné sur place dans le canton par le collège électoral. À cet effet Z. Compaoré témoigne : « C'est le *Tansoaba* qui intronise le *Konkiistēng-naaba*. Mais si ce dernier prend peur, vu que généralement c'est un moment très délicat, le *Zoetgomd-naaba* peut l'aider. Le *Zoetgomd-naaba* introduit le nouveau *naaba* dans le palais pour que le *Tansoaba* l'investisse dans ses pouvoirs »<sup>28</sup>. Les propos de cet informateur sont soutenus par ceux de E. Kaboré qui renseigne également que « c'est le *Tansoaba* qui intronise le *Konkiistēng-naaba* »<sup>29</sup>.

Si les sources écrites et orales s'accordent à reconnaître que l'élection d'un nouveau *Konkiistēng-naaba* se fait sur place par un collège électoral autonome, nous pouvons conclure

---

<sup>26</sup> Rapports, 3 AP, 12-13, Rapport N° 29/SP/CO/NAR/CONF du 26 novembre 1981, p. 6.

<sup>27</sup> Plur. *tānsob-m-dāmba* ou *tānsobē-m-bi* : de *tāpo*, arc ou encore la troupe, dans une certaine mesure, et de *soaba* : maître ou spécialiste de. Désigne alors en général le maître des guerriers (archers) du *naaba*, celui qui a la maîtrise de la guerre. C'est le général en chef. Au *Konkiistēnga*, il est appelé *Tāp-rawa*.

<sup>28</sup> COMPAORÉ Zouré, 91 ans, Cultivateur, *Tēngsoaba* de *Zoetgomde*, entretien du 28/07/2019 à *Zoetgomde*.

<sup>29</sup> KABORÉ Eugène, 57 ans, Chef du village de Poessé, entretien du 29/09/2019 à Poessé.



qu'il y a eu une entorse au mode de désignation sous l'instigation de l'administration coloniale française. À son tour, l'administration burkinabè n'a pas pu mettre un terme aux conflits de succession qui ont cours à la tête du canton de *Konkiistênga*. Cela trouve probablement une explication dans le contexte politique très agité de l'époque où les positions et les bords politiques des différents acteurs ont subi des influences extérieures. Ce qui n'était pas de nature à trouver une solution définitive à ce problème de succession qui dure depuis 1940.

À *Tema* également il y a eu une violation grave des règles coutumières qui régissent l'investiture du nouveau *naaba* à la tête de cet ancien royaume. Toutes ces violations étaient principalement l'œuvre de l'administration coloniale française qui écartait tout chef qui s'opposait à sa politique coloniale. C'est ce que sous-tendent les propos suivants de G. Chéron (1924) au sujet de *naaba Tanga* de *Tema* :

Quand les Français occupèrent le pays, *Tanga* leur envoya faire sa soumission mais il n'osa pas se rendre en personne à Yako où ils l'avaient convoqué, peu soucieux de se trouver en présence de Saga. Ce fut sa perte car ce dernier ne manqua pas de saisir l'occasion qui lui était offerte d'exercer son ressentiment à son égard et il représente aux blancs comme un mauvais chef, hostile à leur influence. Cette accusation sembla d'autant plus fondée à ceux-ci que *Tanga*, se sentant suspect et craignant des représailles, fit la sourde oreille à trois injonctions qu'il reçut d'avoir à se présenter à Yako puis à Ouagadougou. Un détachement fut donc envoyé pour se saisir de sa personne... (G. Chéron, 1924 : 688).

Nous concluons cette partie de l'étude tout en indexant la responsabilité de l'administration coloniale française dans les coups de force à la tête des cantons du *Konkiistênga* et de *Tema* à la période indiquée. L'administration coloniale, pour s'établir avait nécessairement besoin de la collaboration et de l'implication des chefs locaux de ces anciens royaumes. Dès lors, tout *naaba* qui tentait de se soustraire à l'influence de l'administration coloniale était un ennemi à abattre, d'où ces coups de force à la tête de ces cantons fondés par les princes *Konkiis* et *Yilë*, tous fils du *Moog-naaba Kumdumye* (1540-1566/67).

De ce qui précède, l'on s'interroge aussi sur la part de responsabilité de certains princes qui nourrissaient l'ambition de monter sur le trône.

## 2.2. Des princes assoiffés de pouvoir

Eu égard aux sources écrites et orales dont nous avons disposé pour la réalisation de cet article, nous pouvons conclure qu'il est difficile d'écarter totalement la responsabilité des princes dans ces coups de force à la tête des anciens royaumes du *Konkiistēnga* et de *Tema*. Les ambitions démesurées des princes sont mentionnées par S. M. Ouédraogo pour le cas du canton de *Tema*. À propos, il nous rapporte la tradition suivante : « Le frère cadet de *naaba Sigri* se rendit à *Wogdgo* chez le *Moog-naaba* pour dénoncer son frère aîné. Pour lui, son frère aîné intronisé par les Blancs est incapable de régner sur le commandement de *Tema*. Alors, il s'est fait introniser par le *Moog-naaba* »<sup>30</sup>.

Ces propos de S. M. Ouédraogo sur ce coup de force opéré par ce prince avec la complicité de l'administration coloniale sont soutenus par G. Chéron (1924 : 688) qui évoque le « manque de loyalisme obligeant l'administrateur Carrier à le faire révoquer ». On constate donc qu'en plus des ambitions nourries par ce prince, il y eut la complicité de l'administration coloniale française pour l'aider à s'installer sur le trône contre les règles coutumières en matière de succession. Rappelons, au passage, qu'à *Tema* il existe un collège électoral chargé d'introniser tout nouveau *Dimbila* de *Tema*. À ce propos, G. Chéron (1924 : 684) rappelle sa composition : « Le collège électoral qui nomme le *Tema naba* est composé du chef de village de *Tema*, du *tansoba* et des chefs des villages de *Pépe*, *Koulouégo* et *Séguédin*. Le *balem naba* et le *Ouidanganaba* (chef des écuries) assistent aussi à l'élection mais sans y prendre part ».

À la tête du *Konkiistēnga*, les sources orales que nous avons recueillies indexent le prince *Kūm-kōkvbzānga* (futur *naaba Sānēm*), frère cadet de *naaba Pīga* d'avoir eu des ambitions trop poussées l'ayant conduit à monter sur le trône du vivant de son frère aîné. À en croire les données fournies par les sources orales, ce prince avec la complicité de l'administration coloniale française aurait profité de son statut de commis de l'administration coloniale pour monter sur le trône à l'absence de l'héritier présomptif. À ce sujet, A. Kaboré rapporte la version suivante :

Le *Konkiistēnga* était dirigé par *naaba Pīga*. Au décès de ce dernier, son frère cadet monte sur le trône sous le nom de *naaba Sānēm*. Les problèmes ont commencé avec l'intronisation de ce dernier. En effet, du vivant même de *naaba Pīga*, c'est son frère cadet *naaba Sānēm* (*Kūm-kōkvbzānga* à l'état

---

<sup>30</sup> OUÉDRAOGO Sayouba Maasi, 77 ans, Cultivateur, entretien du 30/03/2023 à Tanguin (*Tema*).

civil) qui était son messager auprès du *Moog-naaba* de Ouagadougou et même auprès de l'administration coloniale. Ce dernier s'est fait introniser à la mort de son grand frère à l'absence du *nabikēnga*<sup>31</sup>, premier fils de *naaba Pīga*<sup>32</sup>.

Ces propos de A. Kaboré sont soutenus par J.-M. Kohler (1967 : 26) qui précise ceci : « Sous la pression de l'administration coloniale, *naaba Piga* a démissionné du poste de chef de canton en 1940. Il est décédé à Zoétgomdé en 1941 ».

Ces coups de force à la tête des « royaumes » du *Konkiistēnga* et de *Tema* ont un impact dans la vie politique de ces États. Des conflits de succession débouchant parfois au bicéphalisme comme c'est le cas du *Konkiistēnga*.

### 3. L'impact des coups de force dans la vie politique de ces cantons

Le coup de force à la succession de *naaba Pīga* entraîna le bicéphalisme à la tête du canton de *Konkiistēnga*. Depuis la démission de *naaba Pīga* en 1940 sous la pression de l'administration coloniale, le canton connut depuis lors des crises de succession ayant entraîné la naissance du bicéphalisme.

Pour faciliter la compréhension de notre texte, nous présentons deux tableaux qui résument le bicéphalisme au *Konkiistēnga*. Ces tableaux<sup>33</sup>, nous les présentons de *naaba Gigma* (1883-1897) à nos jours car c'est sous ce dernier que l'administration coloniale s'est implantée au *Moogo* dont dans le *Konkiistēnga*.

---

<sup>31</sup> Le premier fils de *naaba*. L'héritier présomptif.

<sup>32</sup> KABORÉ Ali, 34 ans, Professeur, entretien du 27/09/2019 à Ouagadougou.

<sup>33</sup> Pour plus d'informations sur la dynastie du *Konkiistēnga*, voir RIBOU François, 2021, *Essai sur l'histoire du Konkistenga, un Dim-bila du Moogo, Burkina Faso, des origines à 1897*, Mémoire de master II, UFR/SH, option : Pouvoirs politiques et représentations sociales, Université de Ouagadougou, DHA, UFR, 116 p. et KOHLER Jean-Marie, 1967, *Notes historiques et ethnographiques sur quelques commandements régionaux de l'Ouest Mossi (Haute-Volta)*, Paris, ORSTOM, 80 p.

**Tableau n°1 : La dynastie des *Konkiis* avec la lignée de *naaba Sānēm***

Ordre de succession	Noms	Durée de règne	Relation avec chef précédent
01	<i>Naaba Gigma</i>	1883-1897	2 <sup>e</sup> fils de <i>naaba Koulounga</i>
02	<i>Naaba Pīga</i>	1897-1940	1 <sup>er</sup> fils de <i>naaba Gigma</i>
03	<i>Naaba Sānēm</i>	1940-1979	Fils cadet de <i>naaba Gigma</i>
04	<i>Naaba Wobgo</i>	1979-2002	1 <sup>er</sup> fils de <i>naaba Sānēm</i>
05	<i>Naaba Baongo</i>	Depuis 2002	1 <sup>er</sup> fils de <i>naaba Wobgo</i>

Source : KOHLER, (J.-M.), 1967, *op. cit.* p.15-16.

**Tableau n°2 : La dynastie des *Konkiis* avec la lignée de *naaba Koom***

Ordre de succession	Noms	Durée de règne	Relation avec chef précédent
01	<i>Naaba Gigma</i>	1883-1897	2 <sup>e</sup> fils de <i>naaba Koulounga</i>
02	<i>Naaba Pīga</i>	1897-1940	1 <sup>er</sup> fils de <i>naaba Gigma</i>
03	<i>Naaba Sānēm</i>	1940-1979	Fils cadet de <i>naaba Gigma</i>
04	<i>Naaba Koom</i>	1981-1983	Fils de <i>naaba Pīga</i>
05	<i>Naaba Saaga</i>	Depuis 1983	Fils de <i>naaba Koom</i>

Source : KOHLER, (J.-M.), 1967, *op. cit.* p. 15-16.

« Ce tableau est de Jean-Marie Kohler que nous avons complété de 1979 à nos jours par nos propres recherches à travers les sources orales du Konkistenga » (F. Ribou 2021 : 98).

À *Tema*, les coups de force opérés avec la complicité de l'administration coloniale même s'il n'a pas entraîné le bicéphalisme comme au *Konkiistēnga*, des conflits étaient nourris ayant débouché à l'exil de certains des soutiens de *naaba Sigri* évincé. À cet effet, A. K. Maïga rapporte la tradition qui suit :

Le frère aîné *naaba Sigri* n'eut de cesse de contester le pouvoir de son frère cadet, *naaba Sānēm* qu'il qualifie d'usurpateur. Quelques soubresauts de cet épisode de *naaba Sigri* demeurent encore de nos jours. Pour finir, le frère aîné, *naaba Sigri* a lâché prise. Il vit ainsi ses chances de reconquérir son trône s'effondrer à jamais. Certains partisans de *naaba Sigri* qui ne digérèrent pas l'éviction de leur *naaba* furent contraints à l'exil. Ils ne sont revenus qu'après la mort de *naaba Kugri*, fils et successeur de *naaba Sānēm*<sup>34</sup>.

Pour terminer, nous disons qu'il y eut des coups de force à la tête du *Konkiistēnga* et de *Tema* sous la période coloniale. La procédure d'intronisation n'a jamais été respectée, car « Le *naaba* élu était tenu d'exercer ses fonctions à vie. Une fois baigné du *naam-koom*, le *naaba* susceptible d'avoir subi des transformations à son contact, assumait dès lors une fonction

<sup>34</sup> MAÏGA Abdoul Kader, 101 ans, Cultivateur, entretien du 27/08/2023 à *Marōngo (Tema)*.

sacrée d'où la révocation en était rendue impossible » (S. Salo, 1975 : 50). Toutefois, la coutume avait prévu les circonstances où le *naaba* pouvait être révoqué. À cet effet, le même auteur note ceci :

Non démissionnaire, non révocable en principe, quel était alors le sort d'un *naaba* incapable de remplir ses fonctions ? Le *naaba* souffrant de maladie incurable, de sénilité était autrefois remplacé par son héritier présomptif (...). En cas de conduite immorale, la déchéance du *naaba* était prononcée par le conseil après délibération (S. Salo, 1975 : 50).

Les propos de cet auteur soutiennent que la coutume avait prévu les règles d'intronisation tout comme celles qui prévoyaient la procédure de destitution d'un *naaba* qui se rendait coupable de faute grave ou qui n'était plus en mesure de remplir ses fonctions. Lorsque cela arrivait, le conseil siégeait. La destitution du *naaba* fautif était prononcée suivant la délibération de ce conseil. Or, pour le cas de ces deux anciens royaumes, objet de cet article, les sources orales ne font aucunement mention de ce que le conseil s'est réuni pour délibérer. Du reste, que reprochait-on à ces chefs de canton ? Probablement parce qu'ils affichaient une position anticolonialiste ou lorsque l'administration coloniale les jugeait inefficaces, à en croire M. Delafosse (1912 : 131).

### **Conclusion**

Nous terminons en disant que l'aperçu que nous avons fait des coups de force opérés à la tête du *Konkiistēnga* et de *Tema* furent l'œuvre de princes parfois aux ambitions démesurées qui cherchèrent par tous les moyens à monter au trône. Ces derniers bénéficièrent souvent de la complicité de l'administration française de l'époque coloniale qui profita pour installer ses hommes de confiance à la tête de ces anciens États *moose*, ce d'autant qu'elle avait nécessairement besoin du soutien des chefs locaux pour l'implantation effective de l'administration coloniale française. Ce qui poussa ces acteurs de part et d'autre à violer les règles coutumières instituées en matière de procédure de succession afin d'occuper le trône. La conséquence immédiate de ces coups de force a été la naissance du bicéphalisme au *Konkiistēnga* à partir de 1979, car « la coutume voulait que celui qui régnait fût fils ou frère d'un *naaba* qui aurait effectivement régné » (S. Salo 1975 : 49). Ce qui a ouvert la voie au bicéphalisme au *Konkiistēnga*. À *Tema*, même si un bicéphalisme n'est pas apparu du fait du déséquilibre des rapports de force en présence, il y eut le départ forcé du « royaume » de

partisans du *naaba* évincé. Ce qui serait aussi source de déchirements qui se cicatrisent difficilement.

## Sources et de bibliographie

### Sources orales

N° d'ord.	Nom & prénom(s)	Date & lieu de l'entretien	Fonction/statut	Âges	Principaux thèmes abordés
1	COMPAORÉ Zouré	28/07/2019 à Zoetgomde	<i>Tëngsoaba</i> de Zoetgomde	91 ans	- l'élection du nouveau <i>Konkiistëng-naaba</i>
2	KABORÉ Pasekyagbo	26/07/2019 à Kalwaka	<i>Tansoaba</i> du <i>Konkiistëng-naaba</i>	74 ans	- le rôle du <i>Tansoaba</i> dans le collège électoral
3	KABORÉ Eugène	29/07/2019 à Poessé	Chef du village	57 ans	- la succession de <i>naaba Pïiga</i>
4	KABORÉ Noufou	26/08/2019 ; 16/12/2019 ; et 18/01/2020 à Léo	Professeur d'histoire-géographie	36ans	- la succession de <i>naaba Pïiga</i>
5	KABORÉ Ali	27/09/2019 à Ouagadougou	Professeur d'SVT	34 ans	- la succession de <i>naaba Pïiga</i>
6	MAÏGA Abdoul Kader	27/08/2023 à <i>Sëgdë (Tema)</i>	Cultivateur	104 ans	- l'assassinat de <i>naaba Tanga</i> - l'eviction de <i>naaba Sigri</i> - les attaques de <i>naaba Saaga II</i> <sup>35</sup> de <i>Yako</i> contre <i>Tema</i>
7	OUÉDRAOGO Maasi Sayouba	30/03/2023 à Tanguin ( <i>Tema</i> )	Cultivateur	77 ans	- l'assassinat de <i>naaba Tanga</i> - les manigances du prince, frère cadet de <i>naaba Sigri</i>
8	SANKARA Moussa	27/08/2023 à <i>Yipaala (Tema)</i>	Cultivateur	88 ans	- l'assassinat de <i>naaba Tanga</i> - les expéditions de <i>naaba Saaga II</i> de <i>Yako</i> contre <i>Tema</i>
9	TIENDREBEOGO Jean	28/07/2019 à Zoetgomde	<i>Yaang-naaba</i>	64 ans	- la succession de <i>naaba Pïiga</i>

<sup>35</sup> *Naaba Saaga II* 1894-1908 (N. D. Nacanabo, 1982: 399-400).



## **Bibliographie**

CHÉRON Georges, 1924, « Histoire du Mossi – Traditions relatives au cercle de Kaya », *Bulletin du Comité d'Études Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française*, Tome VII, n°4, p. 639-691.

DELAFOSSÉ Maurice, 1912, *Haut – Sénégal – Niger, T.III, Le pays, les Peuples, les Langues, l'Histoire, les Civilisations*, Paris, Édition Larose, 316 p.

HALPOUGDOU Martial, 2012, « Le processus d'occupation du territoire et la mise en place des institutions politiques », *Le royaume de Boussouma des origines à la fin de l'occupation coloniale*, Ouagadougou, Dist-INSS (CNRST), p. 27-109.

KOHLER Jean-Marie, 1967, *Notes historiques et ethnographiques sur quelques commandements régionaux de l'Ouest Mossi (Haute-Volta)*, Paris, ORSTOM, 80 p.

NACANABO Dominique, GOMGNIMBOU Moustapha et al. 2006, « L'organisation politique et sociale : un système étatique de type centralisé », in HIEN, (P. C.) et COMPAORÉ, (M.) (s. dir.), *Histoire de Ouagadougou des origines à nos jours*, DIST (CNRST), p. 69-97.

RIBOU François, 2021, *Essai sur l'histoire du Konkistenga, un Dim-bila du Moogo, Burkina Faso, des origines à 1897*, Mémoire de master II, UFR/SH, option : Pouvoirs politiques et représentations sociales, Université de Ouagadougou, DHA, UFR, 116 p.

SALO P. Samuel, 1975, *Recherches sur l'originalité de la résistance des Mossi aux « agressions extérieures » 1885-1904*, Thèse de doctorat du 3<sup>e</sup> cycle, Université Paul-Valéry III, Montpellier, 344 p.

SEDOGO Vincent, 2013, « Tentatives d'unification du Moogho au XVII<sup>e</sup> siècle : portée et conséquences d'un projet de reconquête du Moogho par Naaba Mamzi du Risiam », *Annales de l'Université de Ouagadougou, Série A : Lettres, Sciences Humaines et Sociales, nouvelle série*, vol. 17, Presse universitaire de Ouagadougou, Ouagadougou, Burkina Faso, p. 445-476.

TAUXIER Louis, 1917, *Étude soudanaise : Le Noir du Yatenga : Mossis – Nioniossés – Samos – Yarsés – Silmi-Mossis – Peuls*, Paris, Émile Larose, 790 p.